



Dentistes Solidaires
et Indépendants

DENTISTES SOLIDAIRES ET INDÉPENDANTS

14, rue Vavin
75006 PARIS
Tél. : 09 75 24 99 24
Email : dsi.dentiste@free.fr
Site : www.syndicatdentaire.fr
Blog : veritesdentaires.fr

Monsieur le Président de France 2

7 esplanade Henri de France
75907 PARIS CEDEX 15

PARIS, le mercredi 12 mai 2010

R.A.R.

Objet : Envoyé spécial du 07 mai 2010 sur les céramiques chinoises posées en France.

Monsieur le Président,

Je suis consterné de revenir vers vous à propos d'une **rediffusion** la semaine dernière d'un reportage d'« ENVOYÉ SPÉCIAL » sur les céramiques élaborées en CHINE et posées en France par les chirurgiens-dentistes. Le 6 mars 2009, en réaction à la première diffusion, je vous écrivais « *qu'il existe une différence entre information et manipulation consciente ou inconsciente de vos téléspectateurs* ».

Je vous rappelle les points lourdement critiquables de ce reportage qui n'a rien de scientifique ou de médical.

Organisé par et sous la seule influence directe et visible d'un certain lobbying de prothésistes dentaires, votre émission formule des conclusions totalement farfelues auxquelles vous donnez malheureusement crédit. Tout est tronqué et faux dans les allégations de votre journaliste. Par des mots choisis et par des supputations inadmissibles, vous diffusez des doutes et des craintes, voire des suspicions à l'encontre des chirurgiens-dentistes en nous faisant passer pour des praticiens sans morale et sans éthique, n'ayant pour seul objectif que l'enrichissement et le lucre sur le dos de nos patients. La manipulation de vos téléspectateurs est évidente.

⟨ D'abord, vous faites croire que réaliser sa prothèse à l'étranger ferait prendre un risque de santé publique pour nos patients. Sachez qu'en réponse à une question écrite publiée au journal officiel le 16 février 2010 (page 1606) posée par Monsieur Richard MALLIÉ, Premier questeur à l'Assemblée nationale et Député des Bouches-du-Rhône à propos des prothèses dentaires réalisées à l'étranger, Madame le ministre de la Santé et des Sports conclut en des termes rassurants et contraires aux affirmations de votre journaliste.

À l'issue d'une analyse détaillée et pertinente énonçant l'ensemble des textes qui s'imposent en matière de prothèse, Madame la ministre aboutit à la conclusion que « *l'ensemble de ces éléments assure donc un bon niveau de sécurité et de qualité des prothèses dentaires et permet leur traçabilité ainsi*

qu'une information précise des patients ». Cette réponse est publiée au Journal officiel du 27 avril 2010, page 4798.

Une information honnête et loyale aurait pour le moins dû faire état des affirmations de notre ministre qui contredisent totalement les allégations sans fondement de votre émission.

⟨ Votre reporter et un prothésiste se rendent au Salon international de Shanghai. Bien entendu pour éviter la réplique, aucun chirurgien-dentiste ne vous accompagne. Après de multiples recherches et de négociations sur **trois mille exposants, ils tombent sur un et un seul** laboratoire acceptant un tarif ridicule de 10 € la céramique. Ne prendre que ce laboratoire comme référence pour votre démonstration de danger pour la santé de nos patients est inadmissible d'autant qu'aucune de ses prothèses n'est destinée à la France !

Prenez 3000 journalistes. Croyez-vous vraiment pouvoir garantir la moralité et l'honnêteté de chacun d'entre eux sans les connaître ? Il est en de même pour toutes les professions et tous les corps de métier. Si on découvre une « brebis galeuse », ce n'est pas pour autant qu'il faille mettre au bûcher toute la profession des prothésistes. Le raisonnement est valable pour la France comme pour la Chine !

⟨ Vous faites état d'un (et d'un seul cas) de « malfaçon » d'un bridge aux États-Unis alors que plusieurs centaines de millions de couronnes et bridge sont posés tous les ans dans le monde. Croyez-vous vraiment que se faire l'écho de ce seul cas douteux, dont on ne connaît pas l'origine, ni le praticien en cause pas plus que le laboratoire de prothèses impliqué rend crédible votre conclusion sur la céramique « chinoise » ? Un travail mal fait reste mal fait quelle que soit la nationalité de son auteur. Mais dénigrer tous les Chinois pour avoir déniché un seul travail mal réalisé relève de l'ostracisme.

Qu'elles soient chinoises ou françaises, imaginez un instant, un praticien posant des prothèses dentaires de qualité médiocre pour gagner quelques euros, comment son activité se conclura-t-elle ? Clientèle mécontente, demande d'indemnisation, procès en responsabilité, contrôle sécurité sociale et plainte disciplinaire avec à la clé des sanctions d'interdiction d'exercer. Qui croyez-vous assez insensé pour prendre un tel risque pour « augmenter sa marge » de quelques euros ? Nous avons pour obligation de veiller à la traçabilité et à la qualité de nos prothèses, quelles que soient leurs origines.

⟨ Pour conclure, je ne reviendrais que sur deux points : notre travail et nos honoraires. Pour la conception, la réalisation et pose d'une prothèse dentaire, tout le travail est réalisé par nos soins. Tout autant que la secrétaire ou l'assistante dentaire, le prothésiste dentaire n'intervient que pour nous aider.

En ce qui concerne notre facture, vous faites une comparaison hasardeuse entre deux tarifs identiques de deux praticiens différents alors que le prix d'achat de la prothèse est différent. Mais le prix de prothèses n'est que la résultante du travail réalisé et de l'ensemble des frais générés par notre cabinet. . Un tarif de prothèse comprend le paiement de :

- La location du cabinet ;
- Du leasing du fauteuil et de tout notre matériel dentaire ainsi que de son entretien ;
- De l'assistante et de la secrétaire ;
- Des charges sociales salariales et patronales ;
- Du téléphone, de l'électricité, de l'eau ;
- Des cotisations retraite, assurance maladie et allocations familiales ;
- Du plateau technique et des matériaux utilisés ;
- De la stérilisation ;
- Et de tant d'autres facteurs parmi lesquels le coût horaire du praticien et le prix du laboratoire de prothèses.

La variation de ce dernier facteur n'est qu'un « *epsilon* » par rapport à tout le reste. Si un praticien fait 10, 20 ou 50 € « d'économie » par couronne du fait d'un prix adapté de son laboratoire, ce n'est pas pour se mettre dans sa poche ce différentiel, mais c'est pour engager une assistante dentaire, pour investir dans les matériaux, dans le matériel dentaire et les nouvelles technologies. Ces critères doivent être pris en considération pour juger les prestations des praticiens.

Enfin, vous avez indiqué que pour faire une céramique « il faut de la poudre et un peu de savoir-faire ». Le prix de la poudre est insignifiant, voire nul, et pourtant une céramique française est vendue entre 90 et 150 €. Le prix de la main-d'œuvre représente donc la totalité du prix du laboratoire. Pour un bridge de trois éléments, il faut au maximum une heure de travail pour laquelle le laboratoire français facture entre 270 et 450 €. La rentabilité est excellente. Elle est certainement supérieure à la nôtre sans les responsabilités à l'égard des patients. Il aurait été intéressant de connaître le niveau de revenus des prothésistes afin de comprendre d'où vient le vrai problème du coût des prothèses.

Avec de tels revenus, on comprend mieux pourquoi les lobbyistes des prothésistes sont si actifs et sont parvenus à vous manipuler pour désinformer vos téléspectateurs.

Vous n'avez aucune obligation de diffuser la présente critique de votre émission. Seules la loyauté et l'honnêteté de l'information sont en jeu. À vous de décider.

De notre côté, nous publions sur notre blog tous nos écrits ainsi que les réponses qui y sont apportées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Philippe Rudyard BESSIS
Président de DSI